

PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE

**SOCIETE NOUVELLE DES
ACCUMULATEURS NOUR**

**1152 HAMMAM ZRIBA
ZAGHOUAN**

PREVENTION ET CONSEIL INCENDIE A.P.

Date d'intervention : **Le 31 /03/2021**

Visite	Date du rapport	N° établissement	inspecteur
1er semestre 2021	02/04/2021	SP 50819_01_SHS	Slah HASNAOUI.
Activité principale de l'établissement Fabrication des accumulateurs.			 ACT Internationale Apave Slah HASNAOUI Ingénieur Département Prévention Incendie & Sécurité Gaz.
RAPPORT DESTINE A L'ASSURE, A L'ASSUREUR ET A L'ASSEMBLEE PLENIERE			
Exemplaires Envoyés	* 2 exemplaires à l'adresse ci-dessus dont : - 1 exemplaire est à envoyer par vos soins à votre assureur.		
Pièces jointes			
Société apéritrice Non communiquée		Courtier ou Agent Non communiqué.	
Nom et fonction de la personne ayant accompagné l'inspecteur lors de la visite		Nom et fonction de la personne à laquelle l'inspecteur a rendu compte de la visite	
Mr : Nizar Ferchichi : Responsable HSE		Lui même	
SOMMAIRE DU COMPTE RENDU Analyse des risques et des conditions de protection de l'établissement. Mesures destinées à améliorer les conditions de sécurité : - mesures générales et "visite de détail" Modifications ou incidents survenus depuis la précédente visite. (Le cas échéant) Estimation des possibilités de naissance et de développement de l'incendie. Conditions de protection de l'établissement.			

S Y N T H E S E.**RISQUES D'ECLOSION D'UN FEU**

Les principaux facteurs d'éclosion d'un feu pourraient être dus :

- A la suite d'une défaillance dans les installations électriques, celles ci sont contrôlées par un organisme agréé et vous devez vous conformer aux prescriptions éventuellement formulées dans le rapport concerné.
- A la suite d'un échauffement anormal des pièces mécaniques en mouvement ou par une fuite de gaz au niveau des brûleurs des fours.
- A la suite d'un incident sur le circuit de gaz naturel alimentant les fours mais cette installation est contrôlée annuellement selon la Norme Tunisienne NT 109-05.
- A la suite des travaux à feux nus effectués en dehors de l'atelier d'entretien. Le permis de feu est utilisé dans ce cas. (Documents à jour) : R.A.S.
- A la suite d'une décharge de la foudre qui est aussi dangereuse par mauvais temps, la couverture de votre établissement par le paratonnerre existant éviterait ce risque.
- A la suite d'une imprudence d'un fumeur qui est toujours possible mais l'interdiction de fumer fait partie des consignes générales et elle est appliquée rigoureusement.

MOYENS DE SECOURS

Les moyens de première intervention sont constitués par :

- Des extincteurs portatifs en nombre suffisant.
 - Un réseau de robinets d'incendie DN 25 alimenté à partir d'un supprimeur et une bâche à eau de 30m3 .
- Ces moyens sont à compléter** par le remplacement des postes RIA par des nouveaux de 33mm de diamètre (remplacement systématique en cas de rénovation des postes).

ORGANISATION DE LA SECURITE

L'organisation de la sécurité est limitée à la désignation d'un responsable HSE et la formation de 03 personnes en matière de la sécurité incendie, elle est à assurer dans l'ensemble par :

- Terminer la formation du personnel en première intervention afin d'assurer des équipes par poste de travail
- La désignation après formation des équipes de sécurité par poste de travail (en cours).
- La réalisation des exercices périodiquement en collaboration avec la Protection Civile de la région et l'établissement des P.V (programme établi).
- L'instauration du système de check-lists pour la vérification des installations névralgiques (en cours).

RISQUE DE PROPAGATION

La propagation d'un feu est à craindre à travers les différents locaux communiquant entre eux et en particulier la salle des redresseur dont le risque est jugé très élevée nécessitant une étude de risque et l'établissement d'un plan afin de réduire la criticité (détails pouvant être traités lors de l'étude de dangers)

PREVENTION ET CONSEIL Incendie "ap"	MESURES DESTINEES A AMELIORER LES CONDITIONS DE SECURITE	
Les dates portées dans la colonne du milieu sont celles auxquelles des MESURES SONT A PRENDRE A BREF DELAI car elles sont indispensables au maintien de la sécurité. Leur non-application peut entraîner la suppression du rabais Tarifaire. Les autres mesures (sans indication de date) sont conseillées pour augmenter la sécurité. Leur non-application ne peut pas entraîner la suppression du rabais.		
CONSTATATIONS	SUGGESTIONS	
VISITE DE DETAILS		
MAGASIN M.P+PLAQUES		
Construction légère (S=1700m2) Mur et toiture : Légers. Exutoire de la fumée en plaque translucide		
- Le stockage et actuellement léger et les zones sont matérialisées.	- R.A.S .	
- Absence de bloc autonome de secours.	- A prévoir.	
- Eclairage non étanche.	-Prévoir un éclairage étanche.	
- Porte de secours aménagé	- R.A.S	
- Absence d'installation de détection incendie.	- A prévoir.	
- Présence de chargeur batteries	- A faire sortir	
M.D.S.		
- 2 RIA DN25.		
- 9 extincteurs à poudre de 9 kg et 1extincteur à CO2 de 5kgs.	- Remplacer les postes RIA DN25 par d'autres DN33.	
BATIMENT DE PRODUCTION		
Construction légère (S=1700m2) Mur et toiture : Légers. Exutoire de la fumée en plaque translucide		

MDS= Les moyens de secours existants et exigibles par la réglementation en vigueur.

PREVENTION ET CONSEIL Incendie "ap"	MESURES DESTINEES A AMELIORER LES CONDITIONS DE SECURITE	
Les dates portées dans la colonne du milieu sont celles auxquelles des MESURES SONT A PRENDRE A BREF DELAI car elles sont indispensables au maintien de la sécurité. Leur non-application peut entraîner la suppression du rabais tarifaire. Les autres mesures (sans indication de date) sont conseillées pour augmenter la sécurité. Leur non-application ne peut pas entraîner la suppression du rabais.		
<u>CONSTATATIONS</u>		<u>SUGGESTIONS</u>
<u>CHAINE MONTAGE – 1 -</u> 3 LIGNES DE PRODUCTION		
- Présence d'une porte de secours équipée de bloc autonome et serrure anti-panique.		- R.A.S.
<u>M.D.S.</u>		
- 1 RIA de 25mm.		
- 1 extincteur à poudre de 9kg.		- A remplacer le poste RIA par un autres
- 1 extincteur à CO2 de 5kg		DN33. .
<u>CHAINE FINITION</u>		
En cours d'aménagement		
- Travaux manuels.		- R.A.S.
<u>M.D.S.</u>		
- 2 extincteurs à poudre de 6 kg		- R .A .S
<u>CHAINE DE MONTAGE-2</u>		
<u>M.D.S.</u>		
- 1 extincteur à poudre de 6kgs		- R.A .S

PREVENTION ET CONSEIL Incendie "ap"	MESURES DESTINEES A AMELIORER LES CONDITIONS DE SECURITE	
Les dates portées dans la colonne du milieu sont celles auxquelles des MESURES SONT A PRENDRE A BREF DELAI car elles sont indispensables au maintien de la sécurité. Leur non-application peut entraîner la suppression du rabais tarifaire. Les autres mesures (sans indication de date) sont conseillées pour augmenter la sécurité. Leur non-application ne peut pas entraîner la suppression du rabais.		
<u>CONSTATATIONS</u>		<u>SUGGESTIONS</u>
<u>ZONE STOCKAGE DES BATTERIES</u> <u>SEMIS FINIS</u> <u>M.D.S.</u> - 1 RIA DN 25 - 2extincteurs à poudre de 9kgs . <u>ZONE DU CHARGEUR BATTERIE</u> <u>M.D.S.</u> - Néant.		- - R .A .S

PREVENTION ET CONSEIL Incendie "ap"	MESURES DESTINEES A AMELIORER LES CONDITIONS DE SECURITE	
Les dates portées dans la colonne du milieu sont celles auxquelles des MESURES SONT A PRENDRE A BREF DELAI car elles sont indispensables au maintien de la sécurité. Leur non-application peut entraîner la suppression du rabais tarifaire. Les autres mesures (sans indication de date) sont conseillées pour augmenter la sécurité. Leur non-application ne peut pas entraîner la suppression du rabais.		
<u>CONSTATATIONS</u>		<u>SUGGESTIONS</u>
<u>LOCAL T.G.B.T</u>		
- Local mal ventilé et difficilement accessible.		- A revoir et y remédier.
- Absence d'issue de secours.		- A prévoir.
- Chemin de câble non recoupée.		- Recoupement au plâtre est à prévoir.
<u>M.D.S.</u>		
- 1 extincteur à CO2 de 5kgs à l'entrée.		- R.A.S.
 <u>PARTIE BLOC SOCIAL</u>		
<u>M.D.S.</u>		- R.A.S.
- 1 extincteur à eau de 6 L		
 <u>ADMINISTRATION TECHNIQUE 1^{ER}</u>		
<u>ETAGE</u>		
<u>M.D.S.</u>		
- Un extincteur à poudre de 9 kg		-R.A.S.
 <u>MAGASIN PDR</u>		
.		
 <u>M.D.S</u>		
- un extincteur à poudre de 6 kg		- R .A.S.

PREVENTION ET CONSEIL Incendie "ap"	MESURES DESTINEES A AMELIORER LES CONDITIONS DE SECURITE	
Les dates portées dans la colonne du milieu sont celles auxquelles des MESURES SONT A PRENDRE A BREF DELAI car elles sont indispensables au maintien de la sécurité. Leur non-application peut entraîner la suppression du rabais tarifaire. Les autres mesures (sans indication de date) sont conseillées pour augmenter la sécurité. Leur non-application ne peut pas entraîner la suppression du rabais.		
<u>CONSTATATIONS</u>		<u>SUGGESTIONS</u>
<u>BATIMENT CHATEAU DES ACIDES.</u> - Matériel de premier secours en place. - Serrure anti panique cassée <u>M.D.S.</u> - 1 RIA de 25mm. - 1 extincteur à CO2 de 5 kg et 1 autre à poudre de 9 kg.		- R.A.S. - A réparer
<u>LOCAL DES ARMOIRES DES REDRESSEURS</u> Local névralgique <u>M.D.S.</u> - 1 extincteur à CO2 de 10kg. - 1 extincteur à poudre de 9 kg		-R.A.S.
<u>LOCAL DE REMPLISSAGE DES BATTERIES</u> (Bassin d'eau) Travaux en cours - Local à activité dangereuse. <u>M.D.S.</u> - 1 RIA de 25m - 3 extincteurs à poudre de 6 kg.		- Voir synthèse
<u>LOCAL DE CHARGE DES BATTERIES</u> - 1 extincteur à poudre de 9kgs -1 RIA DN 25		- Ajouter un extincteur à CO2 de 10 kg.
<u>SURPRESSEUR</u> - Remis en état		- Appliquer les consignes de sécurité relatives à l'activité du local et voir synthèse.
<u>ZONE DE STOCKAGE DES FUTS D'HUILE</u> -Absence de rétention		- A remplacer les postes RIA par d'autres DN33.
		- R.A.S.
		- A revoir et y remédier

PREVENTION ET CONSEIL Incendie "ap"	MESURES DESTINEES A AMELIORER LES CONDITIONS DE SECURITE	
Les dates portées dans la colonne du milieu sont celles auxquelles des MESURES SONT A PRENDRE A BREF DELAI car elles sont indispensables au maintien de la sécurité. Leur non-application peut entraîner la suppression du rabais tarifaire. Les autres mesures (sans indication de date) sont conseillées pour augmenter la sécurité. Leur non-application ne peut pas entraîner la suppression du rabais.		
<u>CONSTATATIONS</u>		<u>SUGGESTIONS</u>
<u>BACHE A EAU</u>		
-Capacité de 30 m3 à emplissage automatique.		- R.A.S.
<u>LOGE GARDIEN</u>		
<u>M.D.S.</u>		
- 1 extincteur à poudre de 9 kg		- R.A.S.
<u>DIRECTION (3 niveaux)</u>		
<u>MDS</u>		
-3 extincteurs à poudres de 9kgs (1par niveau)		- R.A.S.

PREVENTION ET CONSEIL
Incendie "ap"

**MODIFICATIONS OU INCIDENTS SURVENUS
DEPUIS LA PRECEDENTE VISITE**

- Modifications améliorant les conditions de sécurité
- Modification aggravant les risques d'incendie
- Incendies circonscrits et sinistres.

AMELIORATION

- Voir visite de détails.

MODIFICATION

- Voir visite de détails.

INCENDIES CIRCONSCRITS ET SINISTRES

- Aucun

.

PREVENTION ET CONSEIL Incendie "ap"	ESTIMATIONDES POSSIBILITES DE NAISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE L'INCENDIE	
- Type d'établissement : Industriel. - Surface couverte : - Surface développée :	Nombre de bâtiments : Voir visite de détails	
. Construction (sols, planchers, plafonds - Murs, cloisons, bardages - Charpentes, toitures) : Voir visite de détails. . Communications horizontales et verticales : Voir visite de détails. . Chauffage des locaux : Split système. . Chauffages industriels (Séchage, étuvage) Néant. . Appareils de manutention : Pont roulant + Chariots élévateurs. . Radio-éléments : Néant. . Electricité : Réseau S.T.E.G. (Voir rapport du service électricité). . Electricité statique : . Risques d'explosion (Travaux dangereux) : Installation de gaz naturel. . Produits dangereux : . Permis de feu: A utiliser. . Fumeurs : Interdit à l'extérieur de la fumoire. . Stockages : Important dans des endroits. . Encombrement : Moyen . Circulation : Bonne . Tenue de l'établissement : Bonne. . Voisinage : ZI HAMAM ZRIBA . Renseignements complémentaires et autres dangers : Voir éventuellement page suivante.		

PREVENTION ET CONSEIL Incendie "ap"	CONDITIONS DE PROTECTION DE L'ETABLISSEMENT	
<u>DISPOSITIONS MATERIELLES DE PROTECTION</u>		
DESIGNATION DES DISPOSITIONS MATERIELLES	VERIFICATION	
	Périodicité	Par un agréé
Détection automatique : Contrôlée par APAVE	Semestrielle	☒
Extincteurs fixes manuels : Néant		
Extincteurs automatiques : Néant		
Extincteurs mobiles : Périodiquement	Janvier 2021	
Robins d'incendie armés : RIA DN 25.		
Poteaux et bouches : A prévoir à l'entrée de l'établissement		
Autres ressources en eau : Bâche à eau de 30m3. environ		
Dispositifs coupe-feu : Néant		
Dispositif pour alarme intérieure : A prévoir.		
Dispositif pour alerte extérieure : Téléphone urbain.		
Plan d'intervention des pompiers : A afficher à l'entrée (en cours).	Semestrielle.	
Vérification des installations électriques.....ACT Internationale apave....		☒
<u>INTERVENTION ET EDUCATION DU PERSONNEL</u>		
Horaires de travail : Non communiquées.		
Effectif maximal des présents : 92 personnes.	Equipe professionnelle	: A former(en cours)
Effectif minimal présent : 4 personnes.	Equipe d'intervention	: A désigner.(en cours)
Consigne générale : affichées.	Exercices	: A prévoir
Consignes particulières : A afficher.	Instruction du personnel	: A assurer
Registre incendie : Mis à jour	Rondes contrôlées	: Assurée par le gardien.
<u>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET AUTRES DISPOSITIONS</u>		